

Image not found or type unknown



Quels sont les effets d'une prise d'acte par le salarié ?

publié le **22/08/2012**, vu **822 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Si les faits reprochés à l'employeur justifient que le salarié ait pris acte de la rupture de son contrat, cette rupture produit les effets d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse. Dans le cas contraire, la rupture produit les effets d'une démission.

[Lire l'article](#)